

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Mars 2020

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 4 mars 2020
Convocation affichée le : 4 mars 2020
Pouvoirs :

20200019

L'an deux mille vingt

et le neuf mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André COLLON, maire

PRESENTS : Mr COLLON André, maire

Mr BERTHOMIEU Stéphane, Mme ROGNARD Isabelle, Mr RIBAUT Jean-Paul, Mme MOUREAU Fernanda, Mme BEAUME Ghislaine, Mr CHEVREL Jean-Paul, Mme TOMAS Sandrine, Mr LAISSARD Jean-Louis, Mme BOULON Annie, Mr ODET Hervé, Mme ANDREANI Aurélie, Mr GALINDO Jean-Charles, Mme LANTENOIS Myriam

Excusé : Mr MABILLE Alain

ABSENTS et pouvoirs :

Mr Jean-Charles GALINDO a été nommé(e) secrétaire de séance.

OBJET : approbation du zonage d'assainissement et des eaux pluviales

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 1331-1 et suivants ;

Vu la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et du 3 janvier 1992 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R 151-51 et suivants ;

Vu l'article L 2224-10 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision de l'autorité environnementale du 5 novembre 2019 dispensant d'évaluation environnementale la révision du zonage d'assainissement des eaux pluviales.

M. le Maire rappelle que dans le cadre du PLU, il a été nécessaire de mener conjointement la révision du zonage d'assainissement et des eaux pluviales.

Le dossier comprend des notices et des plans sur l'état actuel de la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales.

Un programme de travaux est proposé avec des recommandations pour améliorer les réseaux existants. Il s'agit d'un document conséquent et important pour le fonctionnement de la commune nouvelle.

Ce zonage d'assainissement a fait l'objet d'une enquête publique menée conjointement avec le Plan Local d'Urbanisme du 11 décembre 2019 au 15 janvier 2020, il convient aussi d'approuver ce schéma car les deux sont liées.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur le zonage d'assainissement et des eaux pluviales en date du 18 février 2020.

Le conseil municipal décide avec 1 abstention et 13 voix pour

- D'approuver le nouveau zonage d'assainissement des eaux pluviales e
- Dit que le zonage sera annexé au Plan Local d'Urbanisme approuvé
- Informe que le zonage sera tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

Les jours, mois et an que de dessus
André COLLON, Maire



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :